



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EXCEPTIONNEL
Du 28 février 2024
N° 05

OBJET : Demande de subvention pour l'installation de poteaux d'éclairage photovoltaïques.

Date de la convocation : 26/02/2024	L'an deux mil vingt-quatre, et le mercredi 28 février, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique extraordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2ème Adjoint.
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15	<u>Etaient présents</u> : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard.
Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Etaient absents</u> : Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Madame ANDREÏ Brigitte, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic.
Nombre de membres présents : 09	<u>Absents représentés</u> : Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.
Nombre de votants : 13	
Quorum : 08	
Secrétaire de séance Monsieur LAPORTE Bernard	

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Président expose qu'afin de remédier au manque d'éclairage public entre le lieu-dit U Castellu et Esigna, il est nécessaire d'installer un éclairage solaire car non pourvu en courant électrique. L'entreprise DSE nous a fait parvenir le devis suivant pour un montant de 23 920,00 euros HT.

Le Président présente le plan de financement suivant :

- CDC : 14 352,00 euros HT 60%
- Etat : 4 784,00 euros HT 20%
- Commune : 4 784,00 euros HT 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix pour la demande de subvention.

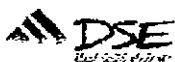
**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**



Le Maire,

François COGGIA

Devis DEV-20240208-00862
 En date du : 08/02/2024
 Réf. client : CL0004



Rue du pont
 20160 Vico
 France
Votre contact : Direction SAS DSE
 Tel : 04 95 70 05 66
 Email : dse.electricite@gmail.com

Commune de Coggia
 Lieu dit Crucciate
 20160 Coggia
 France

Objet : PROJET D'IMPLANTATION SOLAIRE
étude en dossier annexe

Description	Qty	PU HT	TVA	Total HT
Fourniture et pose de : MAT PORTA LUCI 4M SOLAIRE : Mât de 5M en Acier Galvanisé - épaisseur de 3mm - Diamètre TOP 102mm - Dimension semelle : 300*300mm - Entraxe de fixation : 200*200mm - EN40 SIMPLE SUPPORT DE PANNEAU 200&250Wc : Simple support de panneau en Acier Galvanisé - Diamètre de Grosse 110mm - Compatible modèle PANOLUX 200Wc & 250Wc PANOLUX 200Wc : Panneau Solaire PANOLUX 200Wc - Garantie 5 ans DEPORT DE FEU - TETE DE MAT : Bras de départ en Acier Galvanisé - Longueur 0,6M - Diamètre de crosse 60mm - Inclinaison 5° Tête de Mât Solaire CAPORAL / PORTA LUCI® - 24V - 40W - 3000°K Blanc Chaud - 135lm/W - IP67 - ULR 0% - EN62471 - Corps en fonte d'Aluminium moulé sous pression - Peinture de série "Gris 2900 Sablé" AKZO NOBEL + Traitement Bord de mer - Verre trempé 6mm d'épaisseur - L80 / B10 @ 80 000 heures - Garantie 5 ans OPTIQUE ASYMETRIQUE 180° : Optique asymétrique extensive - Angle de diffusion 180° - ULR < 1% COUPE CIRCUIT : Protection porte fusible pour MPPT BATTERIE 32Ah LiFePO4 : Batterie de 32000mAh - LiFePO4 - 24V -	8,00	2 690,00 <i>unité</i>	10,00 % <i>(2 152,00)</i>	21 520,00

Garantie 5 ans				
RÉGULATEUR DE CHARGE - MPPT/BPL Régulateur de charge - Tracer BPL + RS485 - Garantie 5 ans				
Finition de série - RAL 7016				
Fouille et massif 600*600*700 en traxe 200*200 béton y compris support de fixation	8,00	300,00 <i>unité</i>	10,00 % <i>(240,00)</i>	2 400,00

Notés :
LIVRAISON SOUS 8 SEMAINES

Total net HT 23 920,00 €
TVA 10,00% 2 392,00 €
Montant total TTC 26 312,00 €

Signature du client précédée de la mention "Lu et
approuvé, bon pour accord" :

Date de validité : 09/03/2024
Moyen de règlement : chèque, virement bancaire
Acompte : 50,00 %
13 156,00 €
Délai de règlement : à la commande
Banque : Banque Populaire
BIC : CCBPIFRPPMAR
IBAN : FR76 1460 7000 7356 0218 7402 625
Libellé du chèque : SAS DSE